



SYNTHESE //////////////////////////////////////////////////////////////////

CHARTE PARTENARIALE DE BONNES PRATIQUES POUR LA GESTION DES CHANTIERS EN HAUTS-DE-FRANCE EN SITUATION DE CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19

Comme dans toutes les régions de France, les maîtres d'ouvrage (publics et privés) en **région des Hauts-de-France ont fait face, le 16 mars dernier, de façon soudaine, à la suspension « de fait » de l'activité sur la majorité des chantiers, suite à l'annonce des mesures de confinement.**

Dans cette situation tout à fait exceptionnelle, l'Union Régionale pour l'habitat, représentant le mouvement Hlm en Région, s'est rapidement et naturellement tournée vers **ses partenaires régionaux (FFB, CAPEB, FPI, CROA, CINOV, ...)** afin de **convenir de bonnes pratiques partagées permettant de gérer, sans risque de contentieux à venir, les chantiers, alors brutalement arrêtés et d'organiser les conditions de la reprise de l'activité.**

Dans une **volonté partagée de reprise d'activité, en toute sécurité**, il a été acté la nécessité de :

- Partager les **valeurs** qui doivent guider le dialogue local,
- Disposer d'une **lecture commune et partagée du guide de l'OPP BTP** paru le 3 avril
- Poser un cadre de **recommandations pour ce dialogue local** entre les différentes parties prenantes,
- D'organiser **l'échange de bonnes pratiques de négociation et de modes opératoires** dans la perspective d'une reprise efficiente.

CETTE CHARTE EST :

- une synthèse des échanges et des propositions de l'ensemble des parties prenantes,
- un outil d'aide à la décision,
- basée sur les ressources réglementaires et juridiques disponibles à date, et vouée à être actualisée au regard des évolutions réglementaires,
- Pionnière à l'échelle nationale et référence actuellement pour les acteurs d'autres régions !

CETTE CHARTE N'A PAS :

- de caractère réglementaire imposant la stricte application de ses mesures,
- vocation à se substituer aux protocoles et accords contractuels locaux - qui doivent être établis chantier par chantier,
- pour ambition de résoudre l'ensemble des problématiques soulevées par le contexte exceptionnel de crise sanitaire actuel mais à minima de les lister de manière objective.

LES VALEURS PARTAGEES

Altérité : écoute des difficultés réciproques, bienveillance mutuelle

Solidarité : prise en charge partagée et proportionnée des conséquences financières liées aux dispositions de prévention, attention particulière à la préservation des TPE/PME

Responsabilité : éviter les situations de blocage, préférer l'accord amiable au risque de contentieux.

Anticipation : mieux anticiper la reprise de chantier dans des conditions de sécurité optimales

Accompagnement : adapter les décisions au regard de l'évolution des situations particulières engendrées pour l'adaptabilité des chantiers, proposer de la souplesse dans les délais, les phasages de réception dans un but de satisfaction partagée.

Le 1^{er} cercle de signataires



UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT
HAUTS-DE-FRANCE



4 INTENTIONS COMMUNES DES PARTENAIRES, SOCLE DE L'ACCORD REGIONAL

Garantir la mise en œuvre des procédures préservant la sécurité des personnes face aux nouveaux risques provoqués par le COVID 19.

Préserver la santé, voire la pérennité, des entreprises du tissu économique local, pour qu'elles puissent être au rendez-vous dès la sortie du confinement et mobilisables en faveur du plan de relance qui suivra nécessairement la crise sanitaire

Garantir la soutenabilité financière des dispositions complémentaires induites par de nouvelles modalités d'interventions des entreprises et préconisations sanitaires

Préparer les conditions d'une reprise d'activité (voire partielle) la plus efficiente possible dès lors que les conditions seront réunies pour l'ensemble des parties

Les engagements des partenaires :

- Réduction des délais de paiement et facturation / paiements d'avances et d'acomptes
- Libération des dépôts de garanties et pénalités provisoires retenues sur les chantiers pénalisés par la crise sanitaire
- Disponibilité/réactivité/continuité/reprise de l'activité
- Sécurisation des sites et des personnes/ prévention des risques
- Pas d'indemnités, ni de pénalités telles que prévues par les CCAG
- Analyse concertée & répartition solidaire des surcouts inhérents à la crise sanitaire
- Concertation/dialogue/qualité relationnelle

UNE METHODE PARTAGEE AFIN D'ABOUTIR A UN ACCORD ADAPTE SUR CHAQUE CHANTIER

Le référent Covid19, une personne à même de s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures du Guide de préconisation COVID19

1/ La réunion de concertation sur chaque chantier, un préalable à toute décision

*Avant la reprise, mais également durant les semaines qui suivent si nécessaire

2/ Une grille d'analyse des surcoûts inhérents à la crise sanitaire comme support de discussion objectif et clair

3/ L'accord sur la répartition partagée et proportionnée des surcoûts

4/ La hiérarchisation des contraintes & diagnostic partagé* afin de statuer collégialement sur la capacité de reprise

*L'organisation d'une nouvelle visite d'inspection du chantier est préconisée avant toute décision

Le chantier ne peut pas reprendre

OS de prolongation et/ou argumentaire justifiant le chômage partiel

Le chantier peut reprendre

Réorganisation des plannings, des missions, et des documents de prévention

Reprise totale ou partielle du chantier

CONTACTS - UNION REGIONALE POUR L'HABITAT HAUTS-DE-FRANCE

Sylvie RUIN

Directrice régionale
s.ruin@union-habitat.org

Emma DESETTE

Responsable du Pôle Stratégies Urbaines et Patrimoniales
e.desette@union-habitat.org